

L'honorable M. KING: Monsieur le Président, j'en appelle au Règlement. La Règle 46 se lit ainsi:

Toutes personnalités, expressions blessantes, imputations sont interdites.

L'honorable sénateur ne peut faire les allusions personnelles qu'il a évidemment l'intention de nous servir.

L'honorable M. MURDOCK: Je ne veux ni faire d'allusions personnelles, ni prêter d'intentions malveillantes. Je parle simplement de mon très bon ami qui a fait adopter dans cette enceinte, l'autre soir, une motion visant à rayer certains passages du compte rendu. De plus, je désirais indiquer à mon honorable leader et aux autres honorables sénateurs ce que je pense de certains articles du Règlement. Ai-je le droit de le faire maintenant?

Son Honneur le PRÉSIDENT: J'ai décidé que l'honorable sénateur n'enfreindra pas le Règlement s'il s'en tient à la motion visant à la suspension des articles 23, 24 et 63. Mais il fait des observations condamnées par l'article 46, qui se lit comme suit:

Toutes personnalités, expressions blessantes, imputations sont interdites.

J'espère que l'honorable sénateur comprendra qu'il enfreint ainsi le Règlement et je lui demande de respecter les décisions du Président.

L'honorable M. MURDOCK: Votre Honneur, il est bien entendu que c'est ce que je désire.

Ainsi, je puis donc passer aux articles relatifs à la réunion du comité de régie interne?

L'honorable M. KING: On s'en occupera en un autre temps. Tenons-nous-en aux articles énumérés dans la motion.

L'honorable M. MURDOCK: Le 26 mars, alors que mon honorable leader venait d'assumer ses nouvelles fonctions, il a proposé une motion et j'ai alors fait remarquer qu'en vertu du Règlement, le sujet de cette motion devait être renvoyé au comité de régie interne pour étude, et rapport. Alors l'honorable sénateur a dit: "Je n'ai pas d'objection à ce que la motion soit réservée"; nous pourrions continuer à faire comme par le passé.

En cette circonstance, on a également fait allusion à autre chose.

L'honorable M. KING: A l'ordre!

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je regrette que l'honorable sénateur me force à lui demander de se conformer à la décision du Président. S'il n'est pas satisfait, il sait ce qu'il peut faire: en appeler, aux honorables sénateurs.

L'honorable M. MURDOCK: Votre Honneur sait qu'il serait ridicule de le faire.

L'hon. M. MURDOCK.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je ne puis permettre que cette discussion se continue. Telle est ma décision.

L'honorable M. MURDOCK: C'est dire qu'on ne nous pernet pas de signaler des faits au Sénat.

L'honorable M. KING: Au vote!

(La motion est adoptée.)

## BILL DE DIVORCE TAFFERT

### TROISIÈME LECTURE

L'honorable W. M. ASELTINE propose la 3e lecture du bill n° 4, intitulé: "Loi pour faire droit à William Taffert".

L'honorable JAMES MURDOCK: Enfreindrai-je le Règlement en y faisant allusion?

Son Honneur le PRÉSIDENT: Vous posez une question.

L'honorable M. MURDOCK: Je n'ai que peu à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Avant-hier soir on m'a empêché de citer ce que j'estimais une preuve certaine que j'avais raison de croire que cette femme et sa fille de 16 ans étaient calomniées par un escroc admettant s'être parjuré, car, dans son propre témoignage, il a admis qu'il n'était guère honnête et qu'il en avait imposé aux parents de son épouse. Toutefois, la troisième lecture d'un bill n'est pas l'occasion de commencer une longue discussion. Je m'en remets donc entièrement au Sénat sur ce point.

(La motion est adoptée sur division, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

## BILL DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable J. H. KING propose la deuxième lecture du bill n° 121, intitulé Loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux.

—Honorables sénateurs, à mon avis, la note explicative donne tous les détails voulus sur ce bill. La voici:

L'alinéa b) du paragraphe sept de l'article dix de la Loi a été abrogé par inadvertance lors de l'adoption de la loi modificatrice de 1941, chapitre 8 du Statut de 1940-41. Cet alinéa forme partie intégrante de la loi, et le présent bill a pour objet de l'y incorporer de nouveau, pour lui donner vigueur et effet à compter de la loi modificatrice de 1941, lorsqu'il fut abrogé inintentionnellement.

Les honorables sénateurs remarqueront que l'objet du bill est de rétablir un alinéa abrogé par inadvertance lors de l'adoption de la loi modificatrice de 1941.

L'honorable M. WHITE: En se reportant à la liste des bills adoptés au cours de la présente session, les honorables sénateurs s'apercevront qu'un autre bill, le n° 4, porte le même titre que celui-ci. J'ai toujours cru qu'on ne devait jamais adopter deux bills portant le même titre au cours d'une même session.